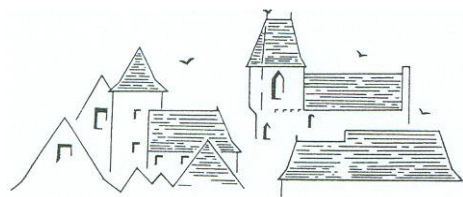


# MAIRIE DE AUDRIX

---



GOUFFRE DE PROUMEYSSAC  
DORDOGNE

Tél. 05 53 07 23 77  
Fax 05 53 54 38 37

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai,  
Les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Audrix se sont réunis à la salle polyvalente, sur convocation en date du onze mai deux mil vingt et un, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

### **Étaient présents :**

M. Claude THUILLIER, Mme Claire BETGE, Mme Michèle CIBERT, M. Gilles EYNARD, M. Alain INGRASSIA, Mme Patricia KACI, Mme Catherine LECH, M. Claude LECLERC, M. Jean-Claude LEURS,

### **Formant la majorité des membres en exercice**

### **Étaient absents :**

Mme Rachel, VANHOVE, a donné procuration à Claude THUILLIER  
M. Michel BEAUMONT,

### **Mme Michèle CIBERT a été désignée secrétaire de séance**

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

---

### **Approbation compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021**

#### **Délibération N°36-2021**

Avant de procéder à l'analyse des points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations doivent être apportées au compte rendu du 8 avril 2021

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021.*

---

### **Cession d'un véhicule communal**

#### **Délibération 37-2021**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune possède un tracteur qui ne sert pas sachant qu'aucun employé n'a le permis lui permettant de le conduire et que la commune n'en a aucune utilité.

Caractéristique du véhicule :

- modèle : tracteur Renault
- immatriculation : 3451 RP 24
- date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 04/06/1986

Monsieur le Maire propose de mettre ce véhicule en vente au prix de 6 000 euros.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte la cession de ce véhicule communal au prix de 6 000 euros et autorise monsieur le Maire à signer le certificat de cession du véhicule*

**Budget principal – Décision modificative 1**  
**Délibération 38-2021**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Dépenses imprévues	022	4 129,68		
Autres charges exceptionnelles			678	4 129,68
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 129,68</b>		<b>4 129,68</b>

**Budget principal – Décision modificative 2**  
**Délibération 39-2021**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES</b>		<b>8 000,00</b>		<b>8 000,00</b>
Terrains nus	2111	8 000,00		
Matériel de transport			2182	8 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>8 000,00</b>		<b>8 000,00</b>

**Construction 6 logements et salle d'activités – Choix des entreprises**  
**Délibération N°40-2021**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'état d'avancement de la procédure d'appel d'offres en 13 lots pour la construction de 6 logements et d'une salle d'activités.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mai 2021 pour l'analyse des plis. 34 plis ont été reçus dans les délais prescrits et ont été déclarés recevables.

Le cabinet d'architecte Jacques LAUMOND a analysé l'ensemble des dossiers reçus et propose selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 50% pour le prix, 20% pour les délais et 30% pour la valeur technique) de retenir les offres mieux-disantes suivantes :

N°	LOTS	Offres des entreprises Montant en € HT	Proposition d'attribution des marchés
1	Terrassement-VRD	108 397,33	STE MURET
2	Maçonnerie – Béton armé- enduit	254 223,74	CONSTRUCTIONS Y. CHAZOTTES
3	Charpente métallique	Pas d'offre – nouvelle consultation	
4	Charpente bois – Bardage	38 359,63	ESPITBOIS
5	Couverture - Zinguerie	56 070,95	C.C.P.F
6	Étanchéité	15 839,42	SARL CITAC
7	Menuiserie extérieure PVC et ALU	44 753,51	LACOSTE
8	Menuiserie bois	53 837,68	ARCHAMBAUD
9	Plâtrerie- Isolation	85 368,02	SUDRIE
10	Electricité	40 870,82	DOMO 24
11	Équipement sanitaire - Chauffage	108 500,00	BALSERA
12	Carrelage – Revêtement de sol	1 seule offre – insuffisance de concurrence – nouvelle consultation	
13	Peinture	26 760,59	TUDURY
<b>Montant total HT des travaux</b>		<b>832 981,69</b>	

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre la proposition du cabinet d'architecte Jacques LAUMOND pour les 11 lots attribués et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatifs à la construction de 6 logements et d'une salle d'activités conformément au descriptif rédigé ci-dessus*

## Construction 6 logements et salle d'activités – Architecte – Avenant 2 Délibération 41-2021

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de 6 logements, un acte d'engagement qui définissait un forfait de rémunération a été signé avec monsieur Jacques Laumond, architecte,  
Suite à l'analyse des offres, le forfait de rémunération change et passe de 56 973,94 € HT à 61 656,39 € HT et devient le forfait de rémunération définitif.

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte les termes de l'avenant n°2 de Monsieur Laumond, architecte, relatif à la construction de 6 logements et d'une salle d'activités.*

---

## Levée d'option crédit bail fromagerie Délibération 42-2021

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le crédit bail de la fromagerie avec Monsieur Stéphane Bounichou se terminait le 31 décembre 2020.

Au terme de ce crédit bail, la valeur de rachat en cas de levée d'option par Monsieur Bounichou s'élève à 22 870,14 euros selon les termes du contrat.

Monsieur le maire rappelle qu'un délai de 6 mois a été accordé à monsieur Bounichou afin de finaliser le financement du rachat.

Monsieur le maire propose de ce fait de facturer 1 500 € à monsieur Bounichou /SAS fromagerie pour les 6 mois d'occupation supplémentaire (du 01/01/2021 au 30/06/2021)

*Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte la levée d'option d'achat pour un montant de 22 870,14 € pour le bien dans son état et consistance à la date d'achat accompagné du solde des arriérés de loyers de 2019 et 2020 soit 4 107,20 euros, dit que si au 30 juin 2021, monsieur Bounichou ne s'engage pas à respecter la levée d'option d'achat dans ses termes, il devra évacuer les lieux et la commune récupèrera son bien.*

*La commune décide de facturer 1 500 € à la SAS Fromagerie pour les 6 mois d'occupation supplémentaire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021.*

**L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance.**

La secrétaire de séance  
Michèle CIBERT

Le Maire,  
Claude THUILLIER